



**santésuisse**

---

## **Evaluation d'économicité de santésuisse:**

**Annexe à la  
documentation de la mise en œuvre du modèle de régression**

**Etat: 5 avril 2024**

# 1. Introduction

La présente annexe documente les modifications apportées à la mise en œuvre du modèle de régression conformément au contrat relatif à la méthode et fait partie intégrante du document «Documentation de la mise en œuvre du modèle de régression».

## 2. Modifications de la mise en œuvre

### 2.1. Année statistique 2020

#### 2.1.1. PCGs

Le seul changement pour l'année statistique 2020 concerne la formation des PCG «Cancer (KRE)» et «Cancer complexe (KRK)».

Selon la «Modification de l'ordonnance du DFI sur la mise en œuvre de la compensation des risques dans l'assurance-maladie» de l'OFSP (2021), l'OFSP fixe les valeurs minimales suivantes dès le 15 mai 2021: trois emballages pour l'attribution au PCG «Cancer (KRE)» et aussi trois emballages pour l'attribution au PCG «Cancer complexe (KRK)».

Selon le contrat relatif à la méthode, la mise en œuvre du PCG dans le modèle de régression suit la compensation des risques de l'OFSP.

Les PCG KRE et KRK seront donc pris en compte dans un groupe de médecins spécialistes à partir de l'année statistique 2020, si plus de 30 médecins ont facturé chacun au moins **0.03 emballage par malade** (jusqu'à présent 1.8 DDD par malade).

## 2.2. Année statistique 2023

### 2.2.1. Variables dépendantes: nouvelle catégorie de coûts Psychothérapie pratiquée par un psychologue

Suite à nouvelle réglementation de la psychothérapie pratiquée par un psychologue, les psychothérapeutes peuvent facturer leurs prestations directement à charge de l'AOS, sur la base d'une prescription médicale, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Dans le modèle de délégation qui a été supprimé au 1<sup>er</sup> janvier 2023, ces prestations étaient intégrées dans les coûts du médecin délégant. La nouvelle réglementation entraîne donc la création d'une nouvelle catégorie de coûts qui comprend la psychothérapie pratiquée par un psychologue sur prescription médicale et s'ajoute aux coûts totaux.

Le tableau 1, page 9 du rapport relatif à la méthode, est donc complété par l'ajout de la catégorie de coûts de psychothérapie.

**Tableau 1 complété: variables dépendantes**

Variable	Définition	Unité	Type	Source des données
Frais du médecin	Traitement médical TARMEDE	Points tarifaires	Numérique	PD SASIS SA
Coûts des médicaments	Médicaments d'un médecin (directement) et de pharmacies (initiés)	CHF	Numérique	PD SASIS SA
Frais de laboratoire	Laboratoire chez le médecin (direct) et dans les laboratoires (initiés)	CHF	Numérique	PD SASIS SA
Coûts LiMA	LiMA chez le médecin (direct) et dans les pharmacies et dispensaires LiMA (initiés)	CHF	Numérique	PD SASIS SA
Coûts de physiothérapie	Physiothérapie par le médecin (directe) et le physiothérapeute (initée)	CHF	Numérique	PD SASIS SA
Coûts de psychothérapie	Psychothérapie pratiquée par un psychologue sur prescription médicale	CHF	Numérique	PD SASIS SA
Autres coûts	Tous les coûts qui ne sont pas attribués à l'un des types de prestations ci-dessus	CHF	Numérique	PD SASIS SA
Coûts totaux	Total de tous les types de prestations ci-dessus	CHF	Numérique	PD SASIS SA
Total coûts directs	Total des coûts de médecin, de laboratoire (direct), de médicaments (directs), de LiMA et autres.	CHF	Numérique	PD SASIS SA

### 3. Littérature

OFSP. 2021. Modification de l'ordonnance du DFI sur la mise en œuvre de la compensation des risques dans l'assurance-maladie (OCOR-DFI; RS 832.112.11).